

Categories: General

Date: 23/06/12

Titre: Information Commune Nouvelle

La lettre d'information des maires de Saint Germain et Nuelles

Cliquez ci-dessous sur "Plus de détail" (*Ce lien a fonctionné pendant la durée de la consultation*)

Saint-Germain et Nuelles un même avenir au sein d'une « Commune Nouvelle »

Nous Jean-Marc CLECHET Maire de Saint Germain sur l'Arbresle, Paul PERRAS Maire de Nuelles, considérons un même avenir au sein d'une Commune Nouvelle.

Nous conduirons ensemble ce projet dans le respect de nos identités respectives et des principes de démocratie.

Dans le but de rationaliser la carte intercommunale et de réaliser des économies d'échelle nécessaires à la réduction des dépenses publiques, la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, impose en particulier la réduction du nombre de structures intercommunales de petites tailles comme notre SIVAD.

Par décision préfectorale le SIVAD, Syndicat Intercommunal à Vocation d'Activités Diverses, structure commune à Saint-Germain et Nuelles, doit être dissout en juin 2013. Pourtant nos deux communes ont conservé depuis sa création il y a 27 ans, la même énergie et un enthousiasme sans faille pour répondre aux besoins au service à nos habitants. Sans être exhaustif et vous lasser par une liste trop longue des actions du SIVAD, il nous semble important d'en rappeler quelques unes simplement illustratives :

- ñ financement d'installations et de matériels (comme la salle du Colombier, le local technique, le tracteur ou l'épareuse ...) ;
- ñ proposition de services (comme l'entretien et le fonctionnement des installations, ou l'organisation du « repas de nos anciens » - bulletin municipal) ;
- ñ soutien aux associations (avec des salles, des terrains mis à leur disposition ou l'organisation du forum des associations).

Rien de tout cela n'aurait vu le jour sans un SIVAD financé par nos deux communes et doté d'un personnel et de moyens partagés pour son fonctionnement.

Une question se pose alors : comment, après 2013 poursuivre ensemble, Saint-Germinois et Nuellois, une œuvre si utile et nécessaire à la qualité de vie au sein de nos deux villages ; comment concevoir de nouveaux projets en commun ?

Parmi les trois options conformes à la loi qui peuvent y répondre, nos deux municipalités après délibération se sont prononcées favorablement pour la création d'une commune nouvelle. Les deux autres choix possibles mais non retenus, fonctionnement par « conventions » ou « entente », imposaient de fait à nos communes le partage du patrimoine acquis au fil du temps. Alors que l'ensemble des installations se situent sur le territoire de Saint-Germain, les municipalités par leur choix de commune nouvelle, ont voulu échapper à un morcellement de leurs biens communs et ne pas soumettre leur coopération à des conventions ou entente qui conduiraient à une gestion lourde et fastidieuse sans garantie pour l'avenir.

Une commune nouvelle : c'est quoi ?

C'est le regroupement de communes contiguës suivant l'accord conjoint des municipalités concernées. Créée en lieu et place des communes associées, elle se substitue à celles-ci, et

dans le cas présent au SIVAD.

C'est une collectivité territoriale soumise au même régime que les communes : elle dispose d'un conseil municipal et d'un maire.

Les anciennes communes deviennent alors des communes déléguées. Elles ont un maire délégué dont les prérogatives sont proches de celles du maire d'aujourd'hui.

Chaque commune conservera sa mairie et son école.

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale et dispose de douze ans pour harmoniser les taxes directes locales.

Elle perçoit également les différentes dotations des communes regroupées.

L'ensemble des personnels des communes associées, intègre de fait la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi. Les agents conservent le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable comme celui de leurs acquis individuels.

Les municipalités de Saint-Germain et de Nuelles unies pour préserver les atouts de la longue et productive histoire du SIVAD et pour poursuivre ensemble le développement de nouveaux projets, proposent qu'à l'horizon fin 2013 :

Saint-Germain-sur-l'Arbresle et Nuelles associées deviendraient : Saint-Germain-Nuelles.

Avec son maire, son maire délégué, son conseil municipal.

Ses agents administratifs et techniques.

Elle possèdera une seule règle de gouvernance et de gestion, ainsi qu'un budget unifié.

Conscients des enjeux pour l'avenir d'une telle décision et des changements qu'elle provoque, nos deux municipalités souhaitent vous rencontrer, pour répondre à vos interrogations suscitées par ce projet de commune nouvelle.

Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques, ou interrogations :

- par mail : mairie@saintgermainsurarbresle.org;

mairie.nuelles@numericable.com

ou par courrier

- un livre blanc est à votre disposition à partir du mardi 19 juin 2012 jusqu'au samedi 25 aout 2012, dans chacune des Mairies aux horaires d'ouverture

- lors des permanences avec des élus des deux Communes :

Mardi 19 juin 2012 de 17 h à 19 h à la Mairie de Nuelles

Jeudi 21 juin 2012 de 17 h à 19 h à la Mairie de Saint Germain

Samedi 23 juin 2012 de 10 h à 12 h à la Mairie de Saint Germain

Samedi 30 juin 2012 de 10 h à 12 h à la Mairie de Nuelles

- Une permanence sur le marché de Saint Germain aura lieu le :

Dimanche 24 juin 2012 de 10 h 00 à 12 h 00.

- Samedi 8 septembre 2012 lors du forum des associations un stand SIVAD sera tenu par des élus pour vous présenter l'histoire et le fonctionnement du SIVAD.

Nous organiserons une réunion publique, afin de répondre à l'ensemble des questions qui nous auront été posées : le Vendredi 28 septembre 2012 à 19 heures à la salle du Colombier.

Le Maire de Saint Germain sur l'Arbresle Le Maire de Nuelles
Jean-Marc CLECHET Paul PERRAS

